

Approche de la biodiversité au sein des SCoT

Mission d'accompagnement de l'ARPE et ses partenaires

Véronique VENTRE
Chef de projet Biodiversité
www.arpe-mip.com
ventre.v@arpe-mip.com

*Rencontre TVB et changement d'échelle : du SRCE au PLU - FNAU
9 septembre 2014, Paris*



L'ARPE Midi-Pyrénées

L'ARPE Midi-Pyrénées, l'agence régionale du développement durable

Une Ambition :

- ✓ Généralisation du développement durable sur le territoire régional

Deux Cibles :

- ✓ Les Territoires : intercommunalités, territoires de projets (Parcs, Pays, agglomérations) et de planification (SCoT)
- ✓ Leurs habitants

Mission d'appui de l'ARPE - Historique

2008, un constat du Groupe Biodiversité de l'ARPE :

La biodiversité peu ou mal appréhendée dans les SCoT

La biodiversité... ce n'est pas encore naturel

espaces naturels

espaces remarquables

Corridor écologique

espèces remarquables

nature ordinaire

écosystème

Trame verte et bleue

biotope

Mise en place de la Cellule d'appui Biodiversité

Cellule d'Appui biodiversité



ARPE Midi-Pyrénées, agence régionale du développement durable



Centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées



Nature Midi-Pyrénées



Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées



Fédération régionale de Chasse de Midi-Pyrénées



Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées

Mission d'appui de l'ARPE - Objectifs

MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES SCOT

➤ Sensibiliser les élus

Faire partager l'enjeu biodiversité pour un SCOT (quel intérêt) et apporter l'argumentaire nécessaire.

➤ Aider à la prise en compte – faciliter la diffusion des connaissances

Apporter un regard extérieur et complémentaire sur la biodiversité du territoire en s'appuyant sur l'existant.

Aider au regroupement de données sur la biodiversité.

*Présenter et faciliter l'« appropriation » du guide « SCOT et Biodiv » + guide « eau et urbanisme »
+ « SCOT et DD ».*

➤ Faciliter les échanges entre les différents acteurs du territoire

Se connaître entre SCOT et acteurs naturalistes.

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Mobilisation et sensibilisation des SCoT

➤ Information sur la démarche à l'occasion de divers événements

- *Petit déjeuner- débats TVB de l'ARPE*
- *Séminaire SCoT et DD*
- *Ateliers SRCE*
- *Formations (CVRH, ATEN, journées techniques)*

➤ Information directe des chefs de projet de SCoT

Echanges sur la démarche en cours concernant le volet biodiversité, sur la mobilisation des élus sur ce sujet; sur l'intérêt porté à l'appui potentiel de l'ARPE

➤ Organisation d'une visite du territoire de SCoT

En présence des membres de la Cellule d'appui, du chef de projet et des élus du SCoT

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LES RÉUNIONS DE LA CELLULE D'APPUI

Janvier 2011:

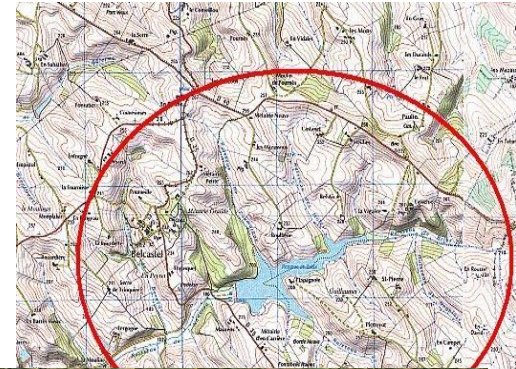
*1^{ère} réunion pour se créer une « culture commune »
SCoT et biodiversité.*

A partir de février 2011:

*réunions de travail sur les différents
territoires de SCoT.*

2 approches possibles :

- SCoT en phase de démarrage
- SCoT avancé



Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LES RÉUNIONS DE LA CELLULE D'APPUI

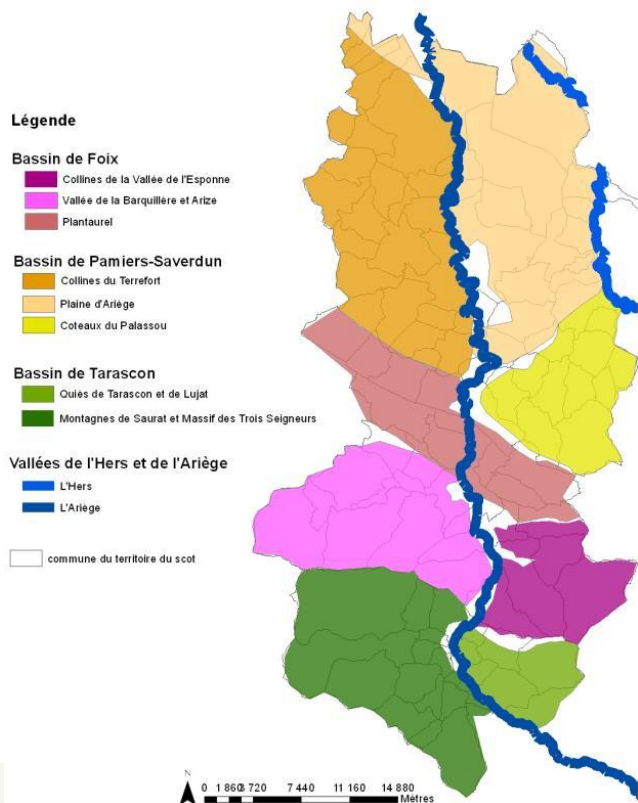
SCoT en phase de démarrage

- *Regroupement données disponibles au sein des structures membres de la Cellule d'appui*
- *Zonage des enjeux en fonction des données et de la connaissance du territoire*
- *Organisation de la note de synthèse en fonction des secteurs identifiés*

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LES RÉUNIONS DE LA CELLULE D'APPUI

SCoT en phase de démarrage

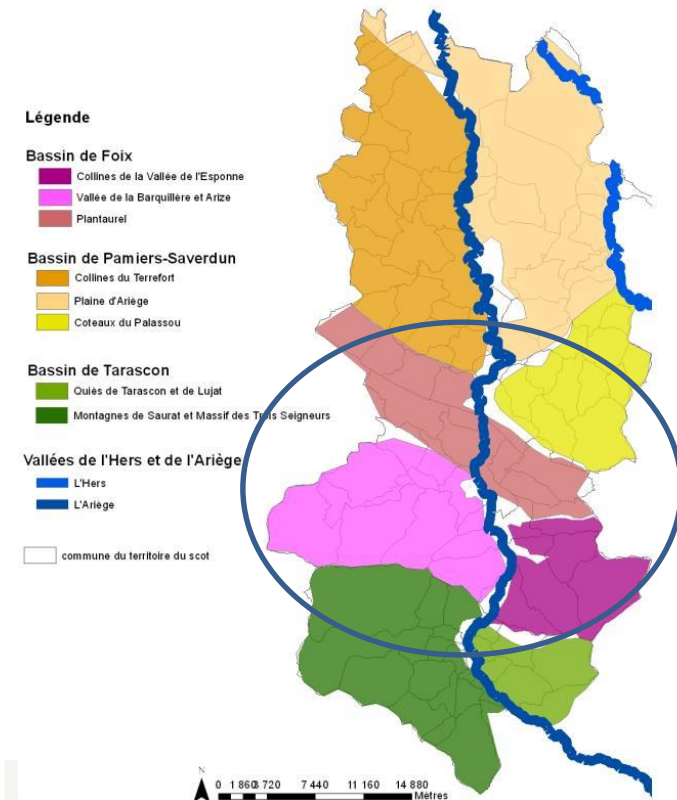


- *Regroupement données disponibles au sein des structures membres de la Cellule d'appui*
- *Zonage des enjeux en fonction des données et de la connaissance du territoire*
- *Organisation de la note de synthèse en fonction des secteurs identifiés*

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LES RÉUNIONS DE LA CELLULE D'APPUI

SCoT en phase de démarrage



- Regroupement données disponibles au sein des structures membres de la Cellule d'appui
- Zonage des enjeux en fonction des données et de la connaissance du territoire
- Organisation de la note de synthèse en fonction des secteurs identifiés



23/03/2012

Le bassin de Foix

Le secteur se compose de plusieurs entités riches d'un point de vue naturaliste :

- La barrière Nord du Plantaurel,
- La vallée de la Barguillère et une partie du massif de l'Arize,
- Les collines sud de la vallée de l'Esponne.

La barrière Nord du Plantaurel est caractérisée par une mosaïque de milieux thermophiles : pelouses sèches calcicoles, fruticées, milieux rocheux calcaires. Ces milieux abritent une flore et une faune patrimoniales adaptées et particulière, tels que la Jasonie des rochers et la Corbeille d'argent à gros fruits sur les rochers calcaires, ou la Renoncule à feuilles de graminées et la Sauge de France sur des pelouses sèches

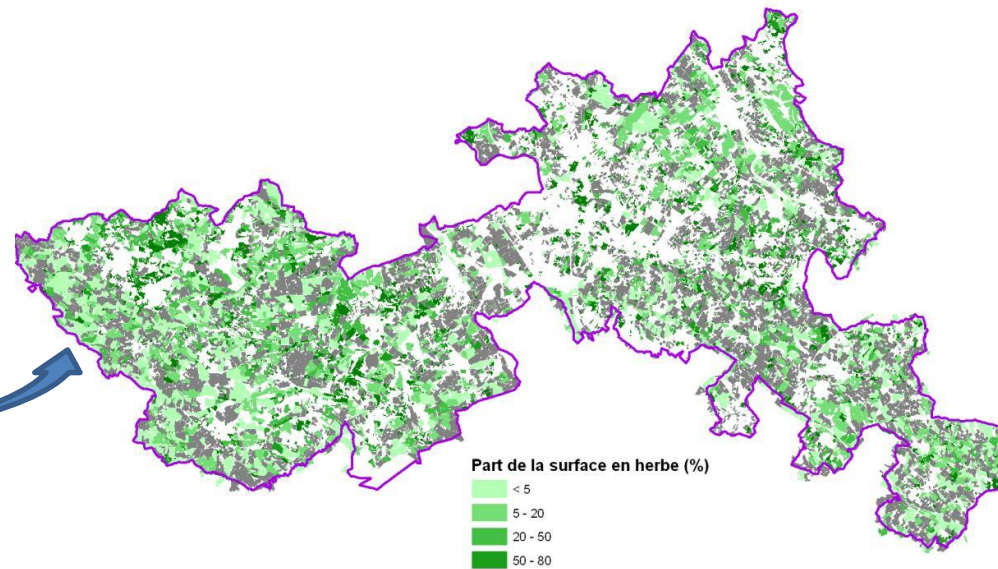
La vallée de la Barguillère et une partie du massif de l'Arize : cet ensemble granitique accueille des milieux d'altitude intéressants avec notamment des tourbières, dont certaines abritent des plantes carnivores protégées, les Rossolis à feuille rondes, et des zones de nidification du Grand Tétrás. Le secteur en fond de vallée présentent un réseau de haies et de mares encore préservé et fonctionnel.

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LES RÉUNIONS DE LA CELLULE D'APPUI

SCoT avancé

➤ *Regroupement données disponibles au sein des structures membres de la Cellule d'appui*

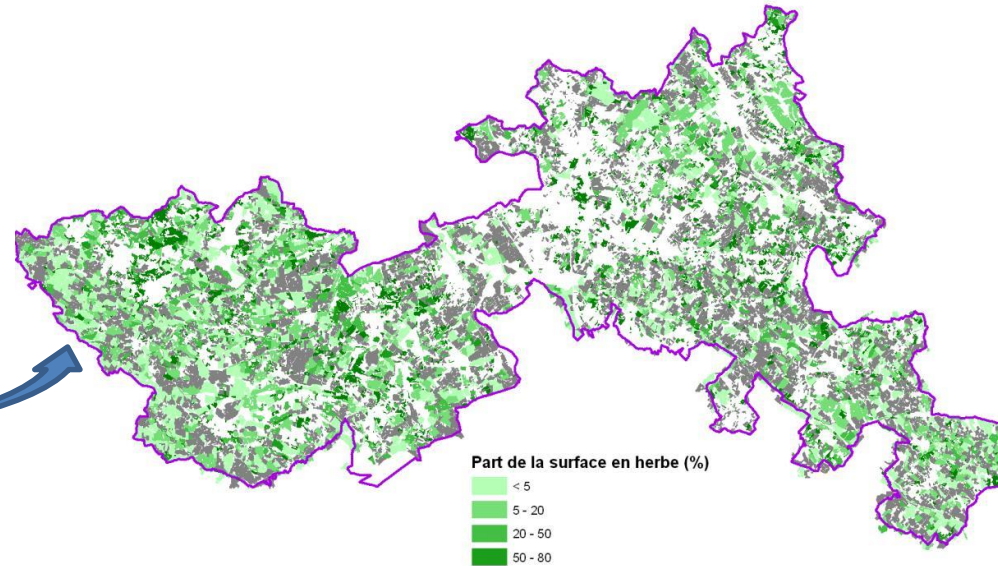


Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

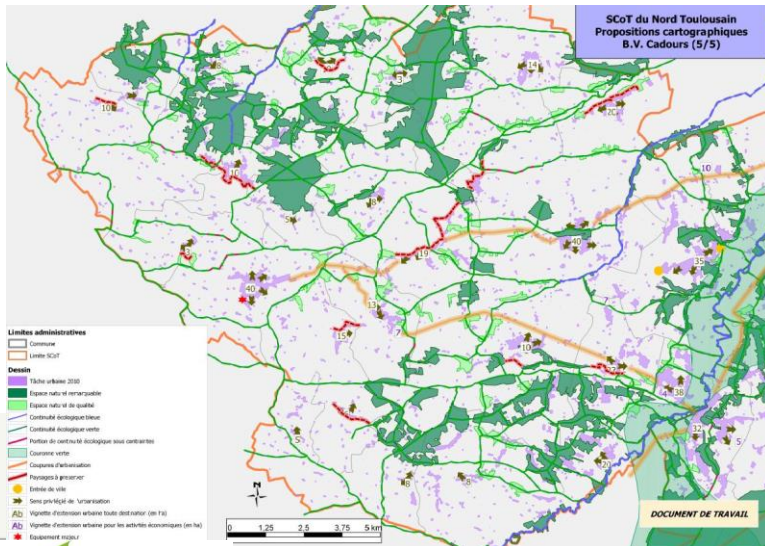
Aide à la prise en compte de la biodiversité – LES RÉUNIONS DE LA CELLULE D'APPUI

SCoT avancé

- Regroupement données disponibles au sein des structures membres de la Cellule d'appui



- Étude des documents de SCOT au regard des enjeux biodiversité



Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

1- un résumé des priorités en termes de biodiversité sur le territoire au regard de la Cellule d'appui

2- les enjeux du SRCE traduit pour le SCoT

2-La déclinaison des enjeux du SRCE étayés de pistes pour la mise en oeuvre

3-les connaissances de la Cellule par bassin

4-les propositions de complément de rédaction et commentaires sur les P et R du DOO

NOTE DE SYNTHÈSE de l'ARPE Midi-Pyrénées

Approche biodiversité

Sommaire

- 1- Synthèse générale
- 2- Les axes majeurs
- 3- Les bassins de vie

Cellule d'Appui biodiversité

Le contexte

Cette note est établie à partir des données et connaissances des différents organismes membres de la Cellule d'appui biodiversité de l'ARPE (Nature Midi-Pyrénées, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées, Fédération Régionale de Chasse Midi-Pyrénées, Centre Régional de la Propriété Forestière), ainsi que des observations et échanges recueillis lors d'une visite rapide du territoire.

Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Prise en compte de la biodiversité au sein des SCoT », mis en œuvre par l'ARPE et ses partenaires avec le concours de crédits de l'Europe, de l'Etat, de la Région et de l'AEAG.

Cette première étape permet de sensibiliser les maîtres d'ouvrage de SCoT à l'importance de la biodiversité, de mieux diffuser les connaissances déjà acquises et d'apporter un regard extérieur sur les principaux enjeux biodiversité.

Pour mettre en œuvre ces recommandations, les maîtres d'ouvrage de SCoT ont à leur disposition le guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue, SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées de la DREAL ainsi que celui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « L'Eau dans les documents d'urbanisme ». Ils sont tous deux téléchargeables respectivement sur le site internet de la DREAL et de l'Agence de l'Eau.

A la suite de cette première étape, un accompagnement plus approfondi sur l'un des domaines évoqués pourra être apporté par l'ARPE, à la demande du Syndicat Mixte du SCoT. Quelques observations sont également données par rapport au PADD et au DOO en cours d'élaboration.

En résumé

Le territoire dispose d'un patrimoine naturel et paysager de qualité, notamment autour d'une forme de bocage qui allie haies, boqueteaux, alignements d'arbres, friches, prairies et landes, mares et ripisylves, petites parcelles de polyculture, vergers et vignes, jardins, ...

Globalement, la thématique biodiversité est abordée de manière pertinente sur l'ensemble du territoire dans le PADD et le DOO, avec en particulier une Trame verte et bleue (TVB) ambitieuse.

L'approche de la biodiversité gagne à être plus transversale et plus présente dans les différents domaines du SCoT (décloisonner les problématiques).

En effet, la vie est partout et l'on doit encourager sa diversité dans toutes les formes d'occupation de l'espace.

Quelques grands thèmes sont fédérateurs pour ce territoire et porteurs d'une bonne dynamique de biodiversité : le bocage, la préservation des sols par une agriculture durable, la bonne gestion des friches et la sauvegarde des petits espaces de nature remarquables.

Sites de référence

www.eau-adour-garonne.fr

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

1- un résumé des priorités en termes de biodiversité sur le territoire au regard de la Cellule d'appui

2- les enjeux du SRCE traduit pour le SCoT

2-La déclinaison des enjeux du SRCE étayés de pistes pour la mise en oeuvre

3-les connaissances de la Cellule par bassin

4-les propositions de complément de rédaction et commentaires sur les P et R du DOO

NOTE DE SYNTHÈSE de l'ARPE Midi-Pyrénées

Approche biodiversité

Sommaire

- 1- Synthèse générale
- 2- Les axes majeurs
- 3- Les bassins de vie

Cellule d'appui biodiversité

Le contexte

Cette note est établie à partir des données et connaissances des différents organismes membres de la Cellule d'appui biodiversité de l'ARPE (Nature Midi-Pyrénées, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées, Fédération Régionale de Chasse Midi-Pyrénées, Centre Régional de la Propriété Forestière), ainsi que des observations et échanges recueillis lors d'une visite rapide du territoire.

Elle s'inscrit dans le cadre du projet « Prise en compte de la biodiversité au sein des SCoT », mis en œuvre par l'ARPE et ses partenaires avec le concours de crédits de l'Europe, de l'Etat, de la Région et de l'AEAG.

Cette première étape permet de sensibiliser les maîtres d'ouvrage de SCoT à l'importance de la biodiversité, de mieux diffuser les connaissances déjà acquises et d'apporter un regard extérieur sur les principaux enjeux biodiversité.

Pour mettre en œuvre ces recommandations, les maîtres d'ouvrage de SCoT ont à leur disposition le guide méthodologique de prise en compte de la trame verte et bleue, SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées de la DREAL ainsi que celui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne « L'Eau dans les documents d'urbanisme ». Ils sont tous deux téléchargeables respectivement sur le site internet de la DREAL et de l'Agence de l'Eau.

A la suite de cette première étape, un accompagnement plus approfondi sur l'un des domaines évoqués pourra être apporté par l'ARPE, à la demande du Syndicat Mixte du SCoT.

Quelques observations sont également données par rapport au PADD et au DOO en cours d'élaboration.

En résumé

Le territoire dispose d'un patrimoine naturel et paysager de qualité, notamment autour d'une forme de bocage qui allie haies, boqueteaux, alignements d'arbres, friches, prairies et landes, mares et ripisylves, petites parcelles de polyculture, vergers et vignes, jardins, ...

Globalement, la thématique biodiversité est abordée de manière pertinente sur l'ensemble du territoire dans le PADD et le DOO, avec en particulier une Trame verte et bleue (TVB) ambitieuse.

L'approche de la biodiversité gagne à être plus transversale et plus présente dans les différents domaines du SCoT (déclisser les problématiques).

En effet, la vie est partout et l'on doit encourager sa diversité dans toutes les formes d'occupation de l'espace.

Quelques grands thèmes sont fédérateurs pour ce territoire et porteurs d'une bonne dynamique de biodiversité : le bocage, la préservation des sols par une agriculture durable, la bonne gestion des friches et la sauvegarde des petits espaces de nature remarquables.

Sites de référence

www.eau-adour-garonne.fr

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

1- un résumé des priorités en termes de biodiversité sur le territoire au regard de la Cellule d'appui

2- les enjeux du SRCE traduit pour le SCoT

2-La déclinaison des enjeux du SRCE étayés de pistes pour la mise en oeuvre

3-les connaissances de la Cellule par bassin

4-les propositions de complément de rédaction et commentaires sur les P et R du DOO

Schéma de Cohérence Territoriale

Saut de section (continu)

La TVB, le SRCE sur le territoire

La Trame verte et bleue, outil d'aménagement durable du territoire, constitue une réelle opportunité pour appréhender la problématique de la biodiversité dans sa globalité et surtout au sein d'un projet de territoire. Cette nouvelle approche apparaît pertinente pour une intégration plus étroite des problématiques environnementales et sociales, préservation du cadre de vie, production bois-énergie, valorisation des pratiques agricoles permettant l'expression de la biodiversité, auto-épuration, régulation des crues...

Sous ce terme « TVB » résonne à la fois une réalité écologique, naturaliste et un ensemble de mesures destinées à mieux prendre en compte cette réalité dans les politiques d'aménagement : la TVB a pour objectif de maintenir et restaurer un réseau écologique cohérent sur le territoire national pour que les espèces puissent communiquer, circuler et par conséquent assurer leur survie. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en est la traduction à l'échelle régionale.

La TVB doit s'identifier à plusieurs échelles. Les continuités écologiques identifiées à l'échelle du SRCE posent et structurent les grands enjeux en termes de connectivités millimétriques et mettent en cohérence celles identifiées à une échelle plus locale. Inversement, les continuités identifiées localement affinent et complètent les connectivités à préserver en les reliant à la réalité du terrain rendu possible par l'échelle locale.

Les acteurs du SCoT peuvent intégrer la problématique des continuités écologiques :

- par la prise en compte du SRCE et adaptant les enjeux régionaux au contexte local,
- en s'intéressant aux enjeux et continuités propres au territoire concerné.

Saut de section (continu)

Enjeux prioritaires du SRCE pour le SCoT du Val d'Adour

Enjeu 1. Un besoin de préservation des zones humides et de continuités latérales des cours d'eau. « L'enjeu réside dans le maintien du maillage et de la densité des zones humides, caractéristiques indispensables pour leurs bons fonctionnements ».

Sous-trames concernées : milieux humides et cours d'eau.

Sur votre territoire : axe Adour, réseau hydrographique connecté et zones humides alluviales, zones humides ponctuelles (mares de l'Astarac), zones humides artificielles (étangs de l'Armagnac).

Enjeu 2. De difficiles déplacements au sein de la plaine.

Dans le cadre de l'élaboration du SRCE, dans le document « diagnostic et enjeux relatifs aux continuités écologiques, critères de cohérence » (projet à juillet 2012), 7 enjeux régionaux ont été identifiés :

- « Enjeu n°1 : Un besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau, »
- « Enjeu n°2 : La nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau, »
- « Enjeu n°3 : De difficiles déplacements au sein de la plaine : »
 - Enjeu n°3.1 : Les secteurs de plaine les plus favorables (relativement) aux continuités écologiques du piémont pyrénéen à l'Armagnac, »
 - Enjeu n°3.2 : Les secteurs de plaine les moins favorables aux continuités écologiques : le bassin de vie toulousain et ses alentours, »
- « Enjeu n°4 : Des déplacements préservés au sein des Causses, »
- « Enjeu n°5 : Le besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations, »
- « Enjeu n°6 : Les déplacements au sein des Pyrénées particulièrement entravés dans les vallées, »
- « Enjeu n°7 : Le rôle refuge de l'altitude dans le contexte de changement climatique. »

Références législatives

La loi n° 101 du 12 juillet 2001 relative au droit de l'environnement et précise que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le SRCE (art. L. 371-3 du code de l'environnement) :

- « Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme et procèdent aux mesures permettant d'éviter de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en oeuvre de ces documents de planification entraîne. »

Saut de section (continu)

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

1- un résumé des priorités en termes de biodiversité sur le territoire au regard de la Cellule d'appui

2- les enjeux du SRCE traduit pour le SCoT

2-La déclinaison des enjeux du SRCE étayés de pistes pour la mise en oeuvre

3-les connaissances de la Cellule par bassin

4-les propositions de complément de rédaction et commentaires sur les P et R du DOO

Une continuité au niveau des zones humides... sous pression des espèces envahissantes

Saut de section (continu)

Entant que cours d'eau, l'Adour constitue un facteur de continuité, longitudinale comme latérale et un élément structurant du paysage. En ce sens, le diagnostic du SRCE invite les acteurs lors de leur déclinaison de la TVB à l'échelle locale à tenir compte de l'interdépendance entre la composante bleue et la composante verte de la TVB notamment pour mettre en évidence les zones où les cours d'eau sont les plus susceptibles de servir de support aux continuités écologiques et de pallier pour partie le manque relatif d'informations sur les zones humides en Midi-Pyrénées.

L'Adour est la ressource en eau du territoire. Mais avec la présence de ce fleuve c'est aussi toute une dynamique de zones humides et aquatiques reliées les unes aux autres par des canaux qui reste à conserver dans un bon état de fonctionnement. Sur ce fait il est à noter que les zones humides sont des espèces infodées à l'eau.

Il serait intéressant de réaliser un état des lieux de ce réseau et d'en faire le diagnostic. Ces canaux peuvent, a contrario, constituer d'une part de véritables barrières transversales pour les espèces terrestres (en raison de la structure souvent très abrupte des berges) et d'autre part des barrières longitudinales pour les espèces aquatiques migratrices (écluses, ouvrages d'art...).

Une quantité importante d'espèces est concernée par le bon état et fonctionnement écologique de cette continuité, à la fois longitudinale et latérale. Citons par exemple : les amphibiens, les libellules, la Cistude d'Europe, les poissons...

La fonction de corridor naturel qu'assure ces zones humides les expose au risque de développement des espèces exotiques envahissantes (EEE). La quasi-totalité des espèces exotiques envahissantes présentes dans le sud-ouest est identifiée dans le périmètre du SCoT. Cette problématique concerne aujourd'hui tous les gestionnaires et utilisateurs de zones humides et à ce jour la gestion doit se faire au cas par cas, s'inspirant de retours d'expériences. En revanche, le fait de connaître leur présence peut permettre d'éviter leur propagation. De plus, des précautions comme le nettoyage des engins avant la réalisation de travaux (berges, routes, BTP par exemple) ou des recommandations à suivre par les particuliers, permettent de limiter l'expansion et la propagation de ces espèces.

Des plantes comme la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya déjà bien implantées poursuivent leur progression. Des espèces végétales protégées infodées à ces milieux sont aussi directement menacées par le développement de ces espèces.

Le Conseil botanique qui réalise l'état des lieux des plantes exotiques envahissantes présente en octobre 2012 un Plan d'action régional.

Comment bien faire?... Quelles sont les bonnes pratiques?... Vers qui se tourner?!

- Réaliser un diagnostic des zones humides et du réseau de canaux existant sur le SCoT afin d'identifier le fonctionnement et donc les enjeux biodiversité rattachés.
- Réaliser un inventaire des espèces exotiques envahissantes sur le territoire afin de mieux localiser les zones de vigilance.
- Compléter l'information sur les zones de nature ordinaire de petite surface : friches, haies, mares, prairies naturelles, bosquets, fossés de drainage ou galage, garant du maintien d'un maillage écologique fonctionnel. Se rapprocher des structures spécialistes locales.
- Espace de mobilité de l'Adour - Institution Adour

Références

Guides méthodologiques

- Plan de gestion des zones humides thématiques « Trame verte et bleue » - Guide ASAG - L'eau dans les documents d'urbanisme »
- Approche méthodologique 2D - Partie 3 - Composante aquatique de la trame verte et bleue - Guide DREAL - SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Sites de référence

- Plan de gestion régional sur les espèces exotiques envahissantes
- Centre de ressources trame verte et bleue
- Le SRCE Midi-Pyrénées
- Outils de vulgarisation sur TVB
- Fiches Nature Plus - Nature Midi-Pyrénées
- N2000s

Saut de section (continu)

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

1- un résumé des priorités en termes de biodiversité sur le territoire au regard de la Cellule d'appui

2- les enjeux du SRCE traduit pour le SCoT

2-La déclinaison des enjeux du SRCE étayés de pistes pour la mise en oeuvre

3-les connaissances de la Cellule par bassin

4-les propositions de complément de rédaction et commentaires sur les P et R du DOO



Principaux enjeux naturalistes par bassin de vie

A titre indicatif, environ 1620 espèces différentes ont été identifiées (tous les groupes confondus) sur ce territoire de SCoT.
Données connues du CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées pour l'ensemble du territoire du SCoT :

- 9 espèces de flore protégée, 4 au niveau national (Rosier de France, Tulipe sauvage, Tulipe précoce, Tulipe de Perse,...) et 5 au niveau régional (Orchis lacté, Sérapias en cœur, Trèfle écaillé, Mousse fleurie, Lupin à feuilles étroites) ;
- Au total 29 plantes référencées dans la liste rouge provisoire de la flore menacée de Midi-Pyrénées.
- Cartographie partielle des plantes messicoles utilisable pour identifier les secteurs agricoles à forts enjeux de biodiversité.

Bassin de vie de Cadours

L'extrémité ouest de ce secteur est très marquée par une activité agricole (blé, tournesol, maïs...) que l'on peut qualifier d'assez intensive avec une présence restreinte d'infrastructures agro-écologiques. Il subsiste un continuum écologique entre les coteaux boisés du nord-ouest du territoire et le secteur de Bouconne, ce qui est favorable à de nombreuses espèces forestières d'oiseaux. Des espèces à enjeux telle que le Circaète Jean-le-Blanc sont connues dans le secteur nord de ce bassin de vie et quelques plantes protégées de prairies humides (Jacinthe de Rome) ou de pelouses maigres parfois humides (Orchis lacté).
Il semble opportun dans ce secteur de restaurer voire recréer des continuités écologiques au sein de la zone agricole s'appuyant sur une hiérarchisation du parcellaire agricole.
Au regard de la présence de certains enjeux liés aux amphibiens (triton marbré présents dans des plans d'eau au nord de Launac, Larra, Grenade...), l'identification des continuités écologiques bleues semble trop limitée : intégrer le petit réseau hydrographique, zones humides, ...

Données connues de Nature Midi-Pyrénées et du Conservatoire Régional des Espaces Naturels

81 espèces protégées contactées (flore, oiseaux, reptiles-amphibiens, mammifères...), dont :

- 2 espèces de flore protégée, la Jacinthe de Rome (Bellevialia romana), le Sérapias en cœur (Sérapias cordigera) et 4 espèces déterminantes ZNIEFF de plaine
- 4 espèces de mammifères dont la Genette commune
- 7 espèces de reptiles et amphibiens dont la Salamandre tachetée
- 67 espèces d'oiseaux, dont par exemple le Circaète Jean-le-Blanc, le Busard Saint-Martin
- 2 espèces d'insectes : la Cordulie à corps fin et l'Agriion de Mercure,
- 15 espèces déterminantes Faune (ZNIEFF) en plus des espèces protégées.

Sites ressources

www.arpe-mip.com www.frc-midi-pyrenees.fr www.crfp-midi-pyrenees.fr
www.territoires-durables.fr www.cren-mp.org www.naturemp.org
www.baznat.net www.cbnpmp.fr

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

1- un résumé des priorités en termes de biodiversité sur le territoire au regard de la Cellule d'appui

2- les enjeux du SRCE traduit pour le SCoT

2-La déclinaison des enjeux du SRCE étayés de pistes pour la mise en oeuvre

3-les connaissances de la Cellule par bassin

4-les propositions de complément de rédaction et commentaires sur les P et R du DOO

Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

	Compléments de rédaction	Commentaires
P15	<ul style="list-style-type: none">- Revoir le titre et écrire «... des espaces naturels et forestiers (milieu et habitat). Les termes entre parenthèses n'étant pas indispensables et le plus souvent entendus comme synonymes.- Ajouter après «les espaces naturels remarquables n'ont pas vocation à être aménagés» une parenthèse : « sauf les espaces boisés dans le cadre d'une gestion forestière durable » et, dans l'alinéa suivant rajouter après «... d'exploitation des ressources forestières» les mots « hors documents de gestion forestière durable».- Nécessaire d'aller plus loin que les obligations réglementaires et ajouter « les petits massifs forestiers, les prairies et pelouses naturelles, les secteurs bocagers remarquables ».	<p>Concernant les espaces forestiers, on ne peut pas écrire «les espaces naturels remarquables n'ont pas vocation à être aménagés» puisque les documents d'aménagement et les documents de gestion ont pour vocation de prévoir et mettre en oeuvre une gestion forestière durable définie par la loi.</p> <p>La notion de «grands massifs forestiers» n'est pas une notion réglementaire (alors que les autres items correspondent à une réglementation. Elle reste par ailleurs très subjective, la preuve en est fournie sur la carte qui intègre nombre de massifs de petite taille au plan régional.</p> <p>À noter : Le paragraphe sur les extractions de granulats est intéressant.</p> <ul style="list-style-type: none">- Rappeler que les zonages Natura 2000 ne sont pas des sites protégés au sens réglementaire du terme.- Préciser la prise en compte des petits cours d'eau secondaires. <p>La lisière est seulement l'interface elle-même, par définition partie intégrante de la parcelle boisée. Or, le rédacteur semble bien plutôt vouloir désigner une zone-tampon au-delà de la lisière elle-même.</p>
P11		

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

Mais aussi...

*des références aux guides
méthodologiques*

*des références législatives (Lois
Grenelle)*

*des références à des sites
ressources*



S'agissant des pesticides, malgré la densification du réseau de mesure dédié, l'Ariège est peu dotée et le territoire du SCoT ne compte que 3 stations en 2009 ; sur l'Ariège au Vernet et à l'aval de Foix et sur l'Hers. En 2009, 122 pesticides ont été recherchés, sur 11 détections au cours des 5 campagnes de l'année, 7 molécules ont été trouvées sur le territoire. A titre de comparaison, en Midi-Pyrénées, 110 molécules sont retrouvées dans les eaux et le nombre moyen de molécules détecté par station était de 11,3 en 2009. La qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides est meilleure dans l'Ariège que dans l'Hers. Si on la compare aux seuils de potabilisation, cette eau pourrait être potabilisée sans traitement préalable, ce qui n'est pas le cas dans l'Hers.

En Ariège 8% de la population, soit 7% des logements sont en zone inondable. La crue la plus importante sur l'Ariège a eu lieu en 1977 ; 3,18 m de crue avaient été mesurés à Savèrden. Sur le corridor de l'Ariège, les risques naturels identifiés sont non seulement liés aux inondations mais aussi aux mouvements de terrain.

Il est nécessaire de prendre en compte les documents réglementaires de prévention des risques pour tout aménagement du territoire.

Concernant les poissons migrateurs, rappelons qu'il n'y a pas de stations de contrôle en continu permettant le comptage de tous les poissons sur l'Ariège.

L'enjeu de préservation est particulièrement fort concernant l'écrevisse à pattes blanches dont à la fois les sites de présence et le nombre diminuent sensiblement sur le territoire qui était dans les années 90 la zone où se concentrait le plus d'individus dans le département. Les études menées pour détecter, sur plusieurs années, la présence ou l'absence de cette écrevisse montrent qu'elle s'isole progressivement (pas de continuum écologique) et est située majoritairement en zone de piémont et en tête de bassin dans les milieux peu anthropisés. Les cours d'eau présentent un substrat grossier dominé par des blocs et des galets sont ceux qu'elle tend le plus à fréquenter, à l'inverse des substrats sablo-limoneux et des zones vaseuses, moins favorables à l'espèce. Des disparitions massives sont également observées dans ces zones : ce qui génère une inquiétude vis-à-vis de l'évolution de la qualité de ces milieux. Les raisons des disparitions sont :

- la compétition avec d'autres espèces d'écrevisses : dans le département du Gers, ces autres espèces d'écrevisses « exotiques » se propagent très rapidement, particulièrement dans les lacs collinaires qui ont favorisé leur développement notamment entre 1990 et 2005 ;
- les sécheresses consécutives : en Ariège, sur 205 stations d'observations, une tendance à la disparition est observée sur 42 stations depuis 2003 ;
- les travaux en rivière et sur berges : l'Artix, en Ariège, hébergeait par exemple des milliers d'écrevisses dont les populations ont été fortement réduites à la suite de la mise en culture de parcelles riveraines au ruisseau.

Références Guides méthodologiques

Approche méthodologique 2D – Partie 3 « Composante aquatique de la trame verte et bleue » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Approche méthodologique 3B – Partie 3 « Prise en compte des obstacles Transversaux spécifiques du milieu aquatique » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Fiche n°6 – Recueil des fiches thématiques « Aménagement foncier et rural » Guide REG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Fiche n°3 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide REG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Références législatives

Art. L214-17 du code de l'environnement stipulie qu'aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour un ouvrage qui constitue un obstacle à la continuité écologique.

Sites de référence

Mission de concertation et d'observation sur l'eau.

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

Mais aussi...

des références aux guides
méthodologiques

des références législatives (Lois
Grenelle)

des références à des sites
ressources



23/03/2012

S'agissant des pesticides, malgré la densification du réseau de mesure dédié, l'Ariège est peu suivie. Le territoire du SCoT ne compte que 3 stations en 2009 ; sur l'Ariège au Vernet et à l'aval de Foix et sur l'Ariège à Lhers. Les pesticides ont été recherchés, sur 11 détections au cours des 5 campagnes de l'année, 7 molécules ont été trouvées sur le territoire. A titre de comparaison, en Midi-Pyrénées, 110 molécules sont retrouvées dans les eaux et le nombre moyen de molécules détecté par station était de 11,3 en 2009. La qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides est meilleure dans l'Ariège que dans l'Hers. Si on la compare aux seuils de potabilisation, cette eau pourrait être potabilisée sans traitement préalable, ce qui n'est pas le cas dans l'Hers.

En Ariège 8% de la population, soit 7% des logements sont en zone inondable. La crue la plus importante sur l'Ariège a eu lieu en 1977 ; 3,18 m de crue avaient été mesurés à Savèrdu. Sur le corridor de l'Ariège, les risques naturels identifiés sont non seulement liés aux inondations mais aussi aux mouvements de terrain.

Il est nécessaire de prendre en compte les documents réglementaires de prévention des risques pour tout aménagement du territoire.

Concernant les poissons migrateurs, rappelons qu'il n'y a pas de stations de contrôle en continu permettant le comptage de tous les poissons sur l'Ariège.

L'enjeu de préservation est particulièrement fort concernant l'écrevisse à pattes blanches dont à la fois les sites de présence et le nombre diminuent sensiblement sur le territoire, qui était dans les années 90 la zone où se concentrait le plus d'individus dans le département. Les études menées pour détecter, sur plusieurs années, la présence ou l'absence de cette écrevisse montrent qu'elle s'isole progressivement (pas de continuum écologique) et est située majoritairement en zone de piémont et en tête de bassin dans les milieux peu anthropisés. Les cours d'eau présentent un substrat grossier dominé par des blocs et des galets sont ceux qu'elle tend le plus à fréquenter, à l'inverse des substrats sablo-limoneux et des zones vaseuses, moins favorables à l'espèce. Des disparitions massives sont également observées dans ces zones ce qui génère une inquiétude vis-à-vis de l'évolution de la qualité de ces milieux. Les raisons des disparitions sont :

- la compétition avec d'autres espèces d'écrevisses : dans le département du Gers, ces autres espèces d'écrevisses « exotiques » se propagent très rapidement, particulièrement dans les lacs collinaires qui ont favorisé leur développement notamment entre 1990 et 2005 ;
- les sécheresses consécutives : en Ariège, sur 205 stations d'observations, une tendance à la disparition est observée sur 42 stations depuis 2003 ;
- les travaux en rivière et sur berges : l'Artix, en Ariège, hébergeait par exemple des milliers d'écrevisses dont les populations ont été fortement réduites à la suite de la mise en culture de parcelles riveraines au ruisseau.

Références Guides méthodologiques

Fiche n°1 – Recueil des fiches thématiques « aménagement foncier et rural » Guide REAG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Fiche n°2 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Fiche n°3 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Fiche n°4 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide DREAL « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Références législatives

Art. L214-17 du code de l'environnement stipulie qu'aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour un ouvrage qui constitue un obstacle à la continuité écologique.

Sites de référence

Mission de concertation et d'accompagnement sur l'eau.

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

Mais aussi...

des références aux guides
méthodologiques

des références législatives (Lois
Grenelle)

des références à des sites
ressources



23/03/2012

S'agissant des pesticides, malgré la densification du réseau de mesure dédié, l'Ariège est peu suivie. Le territoire du SCoT ne compte que 3 stations en 2009 ; sur l'Ariège au Vernet et à l'aval de Foix et sur l'Ariège à Lhers. Les pesticides ont été recherchés, sur 11 détections au cours des 5 campagnes de l'année, 7 molécules ont été trouvées sur le territoire. A titre de comparaison, en Midi-Pyrénées, 110 molécules sont retrouvées dans les eaux et le nombre moyen de molécules détecté par station était de 11,3 en 2009. La qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides est meilleure dans l'Ariège que dans l'Hers. Si on la compare aux seuils de potabilisation, cette eau pourrait être potabilisée sans traitement préalable, ce qui n'est pas le cas dans l'Hers.

En Ariège 8% de la population, soit 7% des logements sont en zone inondable. La crue la plus importante sur l'Ariège a eu lieu en 1977 ; 3,18 m de crue avaient été mesurés à Saverdun. Sur le corridor de l'Ariège, les risques naturels identifiés sont non seulement liés aux inondations mais aussi aux mouvements de terrain.

Il est nécessaire de prendre en compte les documents réglementaires de prévention des risques pour tout aménagement du territoire.

Concernant les poissons migrateurs, rappelons qu'il n'y a pas de stations de contrôle en continu permettant le comptage de tous les poissons sur l'Ariège.

L'enjeu de préservation est particulièrement fort concernant l'écrevisse à pattes blanches dont à la fois les sites de référence et le nombre diminuent sensiblement sur le territoire qui était dans les années 90 la zone où se concentraient le plus d'individus dans le département. Les études réalisées pour détecter, sur plusieurs années, la présence ou l'absence de cette écrevisse montrent qu'elle s'isole progressivement (pas de continuum écologique) et est située majoritairement en zone de piémont et en tête de bassin dans les milieux peu anthropisés. Les cours d'eau présentant un substrat grossier dominé par des blocs et des galets sont ceux qu'elle tend le plus à fréquenter, à l'inverse des substrats sablo-limoneux et des zones vaseuses, moins favorables à l'espèce. Des disparitions massives sont également observées dans ces zones ce qui génère une inquiétude vis-à-vis de l'évolution de la qualité de ces milieux. Les raisons des disparitions sont :

- la compétition avec d'autres espèces d'écrevisses : dans le département du Gers, ces autres espèces d'écrevisses « exotiques » se propagent très rapidement, particulièrement dans les lacs collinaires qui ont favorisé leur développement notamment entre 1990 et 2005 ;
- les sécheresses consécutives : en Ariège, sur 205 stations d'observations, une tendance à la disparition est observée sur 42 stations depuis 2003 ;
- les travaux en rivière et sur berges : l'Artix, en Ariège, hébergeait par exemple des milliers d'écrevisses dont les populations ont été fortement réduites à la suite de la mise en culture de parcelles riveraines au ruisseau.

Références Guides méthodologiques

Fiche n°1 – Guide méthodologique 2B
3 « Composante écopaysage de la Trame verte et bleue » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Approche méthodologique 3B – Partie 3 « Prise en compte des obstacles Transversaux spécifiques du milieu aquatique » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Fiche n°6 – Recueil des fiches thématiques « Aménagement foncier et rural » Guide REAG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Fiche n°3 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide REAG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Références législatives

Art. L214-17 du code de l'aménagement du territoire
qui précise l'attribution ou la concession ne peut être accordée pour un ouvrage qui constitue un obstacle à la continuité écologique.

Sites de référence

Mission de conseil et d'accompagnement sur l'eau.

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

Mais aussi...

des références aux guides méthodologiques

des références législatives (Lois Grenelle)

des références à des sites ressources



S'agissant des pesticides, malgré la densification du réseau de mesure dédié, l'Ariège est peu suivie. Le territoire du SCoT ne compte que 3 stations en 2009 ; sur l'Ariège au Vernet et à l'aval de Foix et sur l'Ariège à Lhers. Les pesticides ont été recherchés, sur 11 détections au cours des 5 campagnes de l'année, 7 molécules ont été trouvées sur le territoire. A titre de comparaison, en Midi-Pyrénées, 110 molécules sont retrouvées dans les eaux et le nombre moyen de molécules détecté par station était de 11,3 en 2009. La qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides est meilleure dans l'Ariège que dans l'Hers. Si on la compare aux seuils de potabilisation, cette eau pourrait être potabilisée sans traitement préalable, ce qui n'est pas le cas dans l'Hers.

En Ariège 8% de la population, soit 7% des logements sont en zone inondable. La crue la plus importante sur l'Ariège a eu lieu en 1977 ; 3,18 m de crue avaient été mesurés à Savèrden. Sur le corridor de l'Ariège, les risques naturels identifiés sont non seulement liés aux inondations mais aussi aux mouvements de terrain.

Il est nécessaire de prendre en compte les documents réglementaires de prévention des risques pour tout aménagement du territoire.

Cernant les poissons migrateurs, rappelons qu'il n'y a pas de stations de contrôle en continu permettant le comptage de tous les poissons sur l'Ariège.

L'enjeu de préservation est particulièrement fort concernant l'écrevisse à pattes blanches dont à la fois les sites de référence et le nombre diminuent sensiblement sur le territoire qui était dans les années 90 la zone où se concentraient le plus d'individus dans le département. Les études réalisées pour détecter, sur plusieurs années, la présence ou l'absence de cette écrevisse montrent qu'elle s'isole progressivement (pas de continuum écologique) et est située majoritairement en zone de piémont et en tête de bassin dans les milieux peu anthropisés. Les cours d'eau présentent un substrat grossier dominé par des blocs et des galets sont ceux qu'elle tend le plus à fréquenter, à l'inverse des substrats sablo-limoneux et des zones vaseuses, moins favorables à l'espèce. Des disparitions massives sont également observées dans ces zones ce qui génère une inquiétude vis-à-vis de l'évolution de la qualité de ces milieux. Les raisons des disparitions sont :

- la compétition avec les autres espèces d'écrevisses : dans le département de Gers, ces autres espèces d'écrevisses « exotiques » se propagent très rapidement, particulièrement dans les lacs et étangs qui ont favorisé leur développement notamment entre 1990 et 2005 ;
- les sécheresses consécutives : en Ariège, sur 205 stations d'observation, la tendance à la disparition est observée sur 42 stations depuis 2003 ;
- les travaux en rivière et sur berges : l'Artix, en Ariège, hébergeait par exemple des milliers d'écrevisses dont les populations ont été fortement réduites à la suite de la mise en culture de parcelles riveraines au ruisseau.

Références Guides méthodologiques

Approche méthodologique 3B - Partie 3 « Composante écopaysage de la Trame verte et bleue » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Approche méthodologique 3B - Partie 3 « Prise en compte des obstacles Transversaux spécifiques du milieu aquatique » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Fiche n°6 – Recueil des fiches thématiques « Aménagement foncier et rural » Guide ARPE « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Fiche n°3 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide ARPE « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Références législatives

Art. L214-17 du code de l'aménagement spatial qui précise que l'attribution ou la concession ne peut être accordée pour un ouvrage qui constitue un obstacle à la continuité écologique.

Sites de référence

Milieu de référence et observation sur l'eau

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA NOTE DE SYNTHÈSE

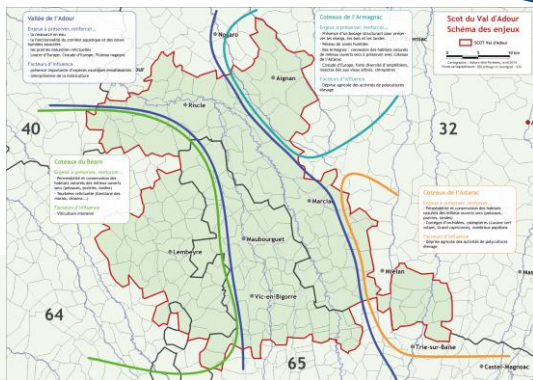
Mais aussi...

des références aux guides méthodologiques

des références législatives (Lois Grenelle)

des références à des sites ressources

des cartographies



S'agissant des pesticides, malgré la densification du réseau de mesure dédié, l'Ariège est peu suivi. Le territoire du SCoT ne compte que 3 stations en 2009 ; sur l'Ariège au Vernet et à l'aval de Foix et sur l'Arthe à Mauhourat. Les pesticides ont été recherchés, sur 11 détections au cours des 5 campagnes de l'année, 7 molécules ont été trouvées sur le territoire. A titre de comparaison, en Midi-Pyrénées, 110 molécules sont retrouvées dans les eaux et le nombre moyen de molécules détecté par station était de 11,3 en 2009. La qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides est meilleure dans l'Ariège que dans l'Her. Si on la compare aux seuils de potabilisation, cette eau pourrait être potabilisée sans traitement préalable, ce qui n'est pas le cas dans l'Her.

En Ariège 8% de la population, soit 7% des logements sont en zone inondable. La crue la plus importante sur l'Ariège a eu lieu en 1977 ; 3,18 m de crue avaient été mesurés à Savèrdu. Sur le corridor de l'Ariège, les risques naturels identifiés sont non seulement liés aux inondations mais aussi aux mouvements de terrain.

Il est nécessaire de prendre en compte les documents réglementaires de prévention des risques pour tout aménagement du territoire.

CConcernant les poissons migrateurs, rappelons qu'il n'y a pas de stations de contrôle en continu permettant le comptage de tous les poissons sur l'Ariège.

L'enjeu de préservation est particulièrement fort concernant l'écrevisse à pattes blanches dont à la fois les sites de référence et le nombre diminuent sensiblement sur le territoire qui était dans le passé la zone où se concentraient le plus d'individus dans le département. Les études réalisées pour détecter, sur plusieurs années, la présence ou l'absence de cette écrevisse montrent qu'elle s'isole progressivement (pas de continuum écologique) et est située majoritairement en zone de piémont et en tête de bassin dans les milieux peu anthropisés. Les cours d'eau présentent un substrat grossier dominé par des blocs et des galets sont ceux qu'elle tend le plus à fréquenter, à l'inverse des substrats sablo-limoneux et des zones vaseuses, moins favorables à l'espèce. Des disparitions massives sont également observées dans ces zones ce qui génère une inquiétude vis-à-vis de l'évolution de la qualité de ces milieux. Les raisons des disparitions sont :

- la compétition avec d'autres espèces d'écrevisses : dans le département du Gers, ces autres espèces d'écrevisses « exotiques » se propagent très rapidement, particulièrement dans les lacs et étangs qui ont favorisé leur développement notamment entre 1990 et 2005 ;
- les sécheresses consécutives : en Ariège, sur 205 stations d'observation, tendance à la disparition est observée sur 42 stations depuis 2003 ;
- les travaux en rivière et sur berges : l'Arthe, en Ariège, hébergeait par exemple des milliers d'écrevisses dont les populations ont été fortement réduites à la suite de la mise en culture de parcelles riveraines au ruisseau.

Références Guides méthodologiques

Approche méthodologique 2B - 3 « Composante écopaysage de la Trame verte et bleue » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Approche méthodologique 3B – Partie 3 « Prise en compte des obstacles Transversaux spécifiques du milieu aquatique » Guide DREAL « SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées »

Fiche n°6 – Recueil des fiches thématiques « Aménagement foncier et rural » Guide REG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Fiche n°3 – Recueil des fiches thématiques « Trame verte et bleue » Guide REG « L'eau dans les documents d'urbanisme »

Références législatives

Art. L214-17 du code de l'aménagement du territoire qui accorde l'autorisation ou la concession ne peut être accordée pour un ouvrage qui constitue un obstacle à la continuité écologique.

Sites de référence

Atlas des espèces d'écrevisses sur l'eau



Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA VISITE DU TERRITOIRE

*Permettre aux porteurs de SCoT d'appréhender la problématique biodiversité au travers des paysages de leur territoire.
MOMENT D'ÉCHANGE ENTRE LES ACTEURS.*



Format : ½ journée

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

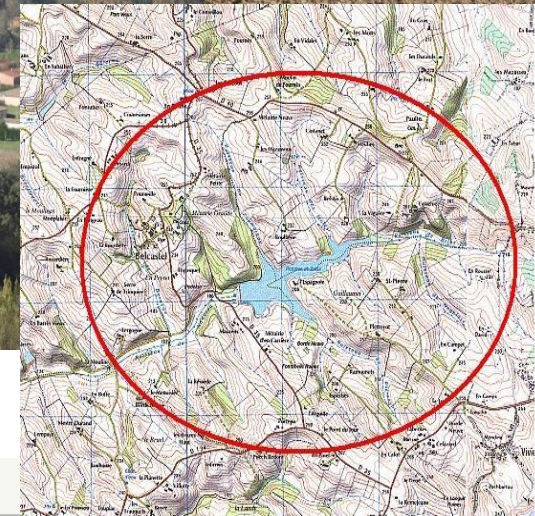
Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA VISITE DU TERRITOIRE

*Permettre aux porteurs de SCoT d'appréhender la problématique biodiversité au travers des paysages de leur territoire.
MOMENT D'ÉCHANGE ENTRE LES ACTEURS.*

Format : ½ journée

Organisation de la visite :

- repérage en amont du circuit à proposer
- visite à partir de **points de vue**
- une partie de la visite **ouverte à proposition des élus** présents



Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Aide à la prise en compte de la biodiversité – LA VISITE DU TERRITOIRE

Qui participe

Les élus du SCoT

Les techniciens du SCoT

La Cellule d'appui

Quelles attentes/ questions des SCoT

- Quelle VA de la biodiversité dans un projet de SCoT?
- Quels sont les moyens d'un SCoT pour préserver la biodiversité?
- Quel argumentaire développer en fonction des acteurs?
- Quels outils disponibles pour préserver la biodiversité à l'échelle d'un SCoT?
- ...



Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Mise en réseau des acteurs autour de la biodiversité – Journées techniques

Objectif

Permettre aux SCoT d'échanger sur l'actualité, de profiter des retours d'expérience sur l'approche biodiversité avec l'appui d'une juriste spécialisée sur les SCoT et l'outil TVB.

Organisation

Journée technique de travail

Qui participe

En priorité les techniciens des SCoT.

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

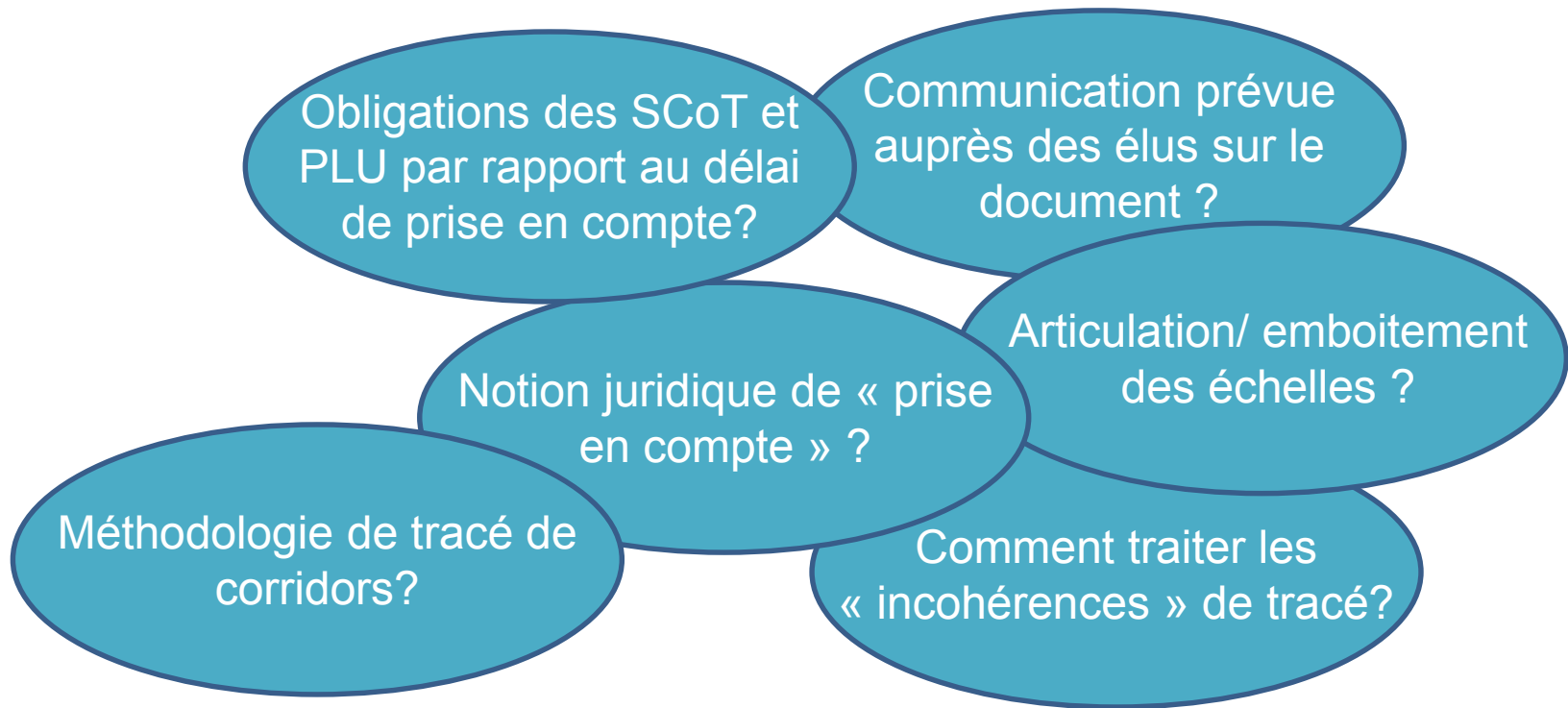
Mise en réseau des acteurs autour de la biodiversité – Journées techniques

2012-2013 actualité : SRCE

Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Mise en réseau des acteurs autour de la biodiversité – Journées techniques

2012-2013 actualité : SRCE



Mission d'appui de l'ARPE - Méthode

Extension de la démarche aux PLUi - 2013

Cadre:

Valorisation du guide « PLU(i) et TVB » de la DREAL et du guide « l'eau dans les documents d'urbanisme » de l'AEAG

Méthodologie proposée :

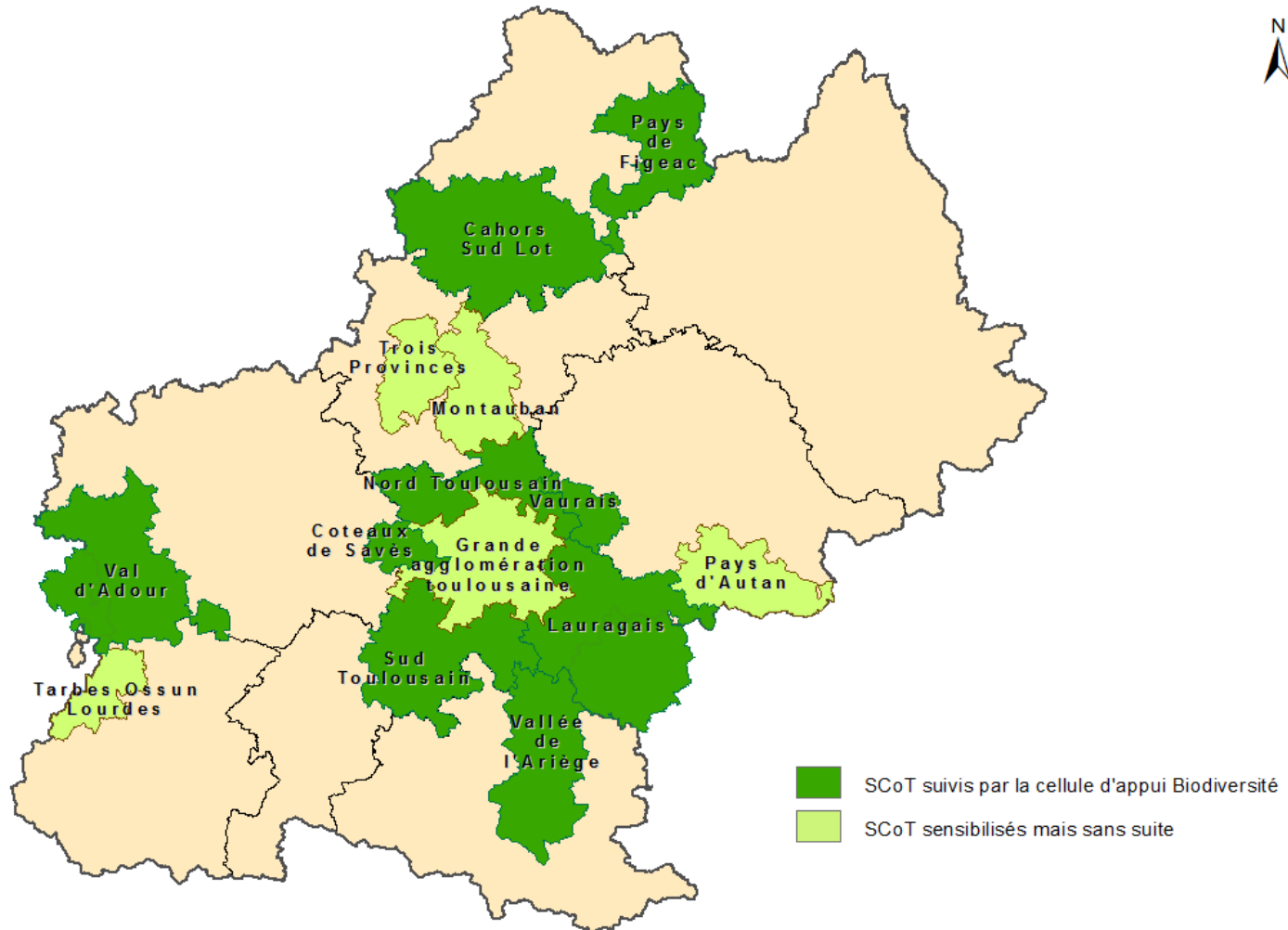
1- Fiches outils pédagogiques

2-sur trois PLU(i) du SCoT :

- séance de travail avec équipe municipale
- soirée débat sur TVB
- visite de terrain échelle communale

Mission d'appui de l'ARPE – Etat avancement

Etat d'avancement du suivi des SCoT par la cellule d'appui biodiversité de l'ARPE Midi-Pyrénées



Mission d'appui de l'ARPE - Avancement

Territoires à venir

InterSCoT Aveyron

Midi Quercy

...

Merci pour votre attention...

Contact:

ARPE Midi Pyrénées

Véronique VENTRE

Chef de projet Biodiversité

www.arpe-mip.com

ventre.v@arpe-mip.com

